

LIMOGES MÉTROPOLÉ
ARRETE

Le Président de Limoges Métropole

du 24 Février 2025

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise de voirie publique, sise Allée des Vignes, à Feytiat

NP26353

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L.134-1, L.134-2 et L.134-3;

VU le Code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.134-1, L.134-2, L.134-3, L.134-4 et L.134-5;

VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.133-1, L.133-2 et R.140-4 à R.140-8;

VU le décret d'enquête publique relatif en vue du déclassement de l'emprise de voirie concernée;

VU la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur pour le Département de la Haute-Vienne par le Tribunal administratif de Limoges;

CONSIDERANT le projet de réaménagement de l'allée des Vignes, à Feytiat;

ARRÊTE

ARTICLE 1. Il sera procédé, par Limoges Métropole, à une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise de voirie publique sise Allée des Vignes, à Feytiat.

L'enquête publique se déroulera pendant 30 jours consécutifs, du lundi 17 mars 2025 à partir de 9h00 au mardi 8 avril 2025 jusqu'à 17h00 inclus.

ARTICLE 2. Le dossier relatif à l'enquête préalable à l'article 1 sera tenu à la disposition du public pendant 30 jours consécutifs, du lundi 17 mars 2025 au mardi 8 avril 2025 inclus, aux dates et aux lieux suivants :

- Mairie de la commune de FEYTIAT, siège de l'enquête publique, pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, de lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00;
- Au siège de Limoges Métropole pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.

ARRÊTÉ

Arrêté portant ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'une emprise de voirie publique sise Allée des Vignes, à Feytiat

1 DOCUMENT - Publié le 24 Février 2025



26353.pdf
(.pdf, 200,5 Ko)



TÉLÉCHARGER